



EUROPEAN NETWORK AGAINST RACISM
The voice of the anti-racist movement in Europe

COMMUNIQUE DE PRESSE – SOUS EMBARGO JUSQU’AU 12 SEPTEMBRE 2019 (00:01 CET)

Entrave à la justice : en Europe, le racisme omniprésent dans les systèmes judiciaires

Bruxelles, 12 septembre 2019 – Selon un nouveau rapport publié aujourd’hui par le Réseau européen contre le racisme (ENAR), le racisme institutionnalisé est omniprésent dans les systèmes de justice pénale de l’ensemble des pays de l’Union européenne et se répercute sur la manière dont l’enregistrement des crimes racistes, la conduite des enquêtes et les poursuites en justice liées à ces crimes sont effectués.

« 20 ans après les révélations du Rapport Macpherson sur l’existence d’un racisme institutionnalisé au sein de la police britannique, nous constatons que les systèmes de justice pénale partout en Europe ne protègent pas les victimes de crimes racistes – et ce, malgré une hausse des crimes violents à caractère raciste », a déclaré Karen Taylor, Présidente du Réseau européen contre le racisme (ENAR).

Le rapport d’ENAR, qui couvre 24 pays européens, contient des données sur les crimes racistes entre 2014 et 2018, et met en lumière les pratiques institutionnelles lors de l’enregistrement, de la conduite des enquêtes et des poursuites judiciaires menées pour des crimes de haine à caractère raciste. Il révèle des formes subtiles de racisme au sein du système de la justice pénale, dès le signalement par la victime à la police d’un crime à caractère raciste, tout au long de l’enquête jusqu’aux (éventuelles) poursuites judiciaires. Cette situation constitue une entrave à la justice : un nombre important d’affaires portant sur des crimes de haine finissent par être classées sans suite.

Les données pour la période 2014-2018 indiquent que les crimes à caractères raciste sont en hausse dans de nombreux Etats membres de l’UE et peuvent atteindre des taux record suite à des événements majeurs tels que des actes terroristes et aux discours et réponses politiques qui y sont apportés.

La plupart des Etats membres de l’UE ont mis en place des législations sur les crimes de haine, mais aussi des politiques et des lignes directrices qui visent à lutter contre les crimes racistes. Cependant, celles-ci ne sont pas mises en œuvre en raison d’un contexte de racisme institutionnalisé au sein des forces de l’ordre.

Les manquements des autorités, et en particulier de la police, quant au traitement des crimes à caractère raciste, commencent dès l’enregistrement des crimes. La police ne prend pas au sérieux les signalements de crimes racistes ou encore ne croit pas les victimes de ces crimes. Cette pratique est d’autant plus répandue lorsque certains groupes signalent ces crimes tels que les personnes Roms ou noires. Les stéréotypes racistes sont généralisés au sein des forces de l’ordre, et ce, à tous les niveaux.

En raison du manque de réponse institutionnelle et des expériences négatives des victimes au contact de la police, les associations de la société civile elles-mêmes viennent combler le manque existant afin d’assurer l’enregistrement des crimes à caractère raciste.

Le caractère raciste d’un crime peut ‘disparaître’ lorsque la police enregistre et enquête sur le crime. La police considère en effet qu’il est plus facile d’enquêter sur des crimes tels qu’une atteinte à l’ordre public ou à la propriété, plutôt que d’apporter les preuves de la motivation raciste.

D'autres facteurs viennent également entraver la poursuite judiciaire et la condamnation des crimes de haine à caractère raciste, comme le manque de définition claire des crimes racistes ; le manque de formation et de moyens ; ou encore l'utilisation limitée de circonstance aggravante pour motif de haine.

« Il faut un changement fondamental des systèmes de justice pénale si l'on veut que la justice soit rendue pour les victimes des crimes racistes en Europe. Les gouvernements et institutions publiques peuvent mieux lutter contre les crimes de haine s'ils s'engagent à revoir les pratiques, politiques et procédures qui désavantagent certains groupes », a déclaré Karen Taylor. « C'est la sécurité d'être humains qui est en jeu et justice doit être faite – pour tous les membres de la société. »

Pour plus d'informations, contactez :

Georgina Siklossy, Responsable communication et presse

Tel: +32 (0)2 229 35 70 - Mobile: +32 (0)473 490 531 - Email: georgina@enar-eu.org - Web: www.enar-eu.org

Notes à l'éditeur:

1. Le Rapport alternatif d'ENAR 2014-2018 sur les crimes racistes et le racisme institutionnalisé en Europe se base sur des informations et données de 24 pays européens : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie.
2. Le rapport et le résumé des conclusions principales sont disponibles ici: www.enar-eu.org/Shadow-Reports-on-racism-in-Europe. Le rapport contient également des études de cas et témoignages mettant en lumière les expériences de victimes de crime à caractère raciste, et le manque de protection et de justice pour ces victimes.
3. Le Rapport Macpherson, commandé par le gouvernement britannique et publié en 1999, porte sur l'enquête publique menée sur le meurtre à caractère raciste de Stephen Lawrence, un adolescent noir. Il conclut que la police (Metropolitan Police Service) est « institutionnellement raciste ».
4. Le Réseau européen contre le racisme (ENAR asbl) lutte contre le racisme et les discriminations et promeut l'égalité et la solidarité pour tous en Europe. Nous connectons les ONG antiracistes au niveau local et national, dans l'ensemble de l'Europe, et relayons les préoccupations des minorités ethniques et religieuses dans les débats politiques européens et nationaux.